



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE COORDINATEUR SSI
(SYSTEME DE SECURITE INCENDIE) RELATIF A
LA RENOVATION DE LA BIBLIOTHEQUE DU
SUD ALFRED-DE-VIGNY**

**DÉCISION N° DM-23-153
EN DATE DU 24 AVRIL 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-22-178 en date du 19 avril 2022 déléguant Monsieur Pierre LEBEAU, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives à l'urbanisme, les grands travaux, l'habitat, et les travaux de construction, d'entretien et de maintenance des équipements publics.

VU le projet de la ville de Vincennes de réaménager la bibliothèque Sud Alfred-de-Vigny sis 3 rue du Maréchal Maunoury à Vincennes pour lequel il est nécessaire de désigner un coordinateur SSI.

CONSIDÉRANT que le bureau d'études technique spécialisé en matière de sécurité incendie, prévention incendie dont le siège social est situé 16 rue de la Croix Faubin 75011 Paris 75017 Paris, a présenté l'offre la plus avantageuse,

D É C I D E

DE SIGNER un contrat avec le bureau Prévention incendie représenté par Monsieur Zéli Roland, Chef de projet dument habilité à signer le contrat.

Le montant s'élève à 3 700 € HT, soit 4 440,00 € TTC

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'urbanisme, des
grands travaux, de l'habitat et des travaux de
construction, d'entretien et de maintenance des
équipements publics,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230424-lmc1H10769H1-AR
Date de réception en Préfecture : 24/04/2023
Date de Publication : 24/04/2023